

## Titre de l'action :

**Renouvellement** du Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques (CIPP) « Décideur » (Entreprise Soumise à Agrément)

## Objectifs visés :

- Faire le choix et commander les produits phytopharmaceutiques,
- Réaliser en sécurité les applications de traitements phytosanitaires.

## Modes de validation, renouvellement certificat :

- Formation certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

*La durée de l'action exprimée a minima en heures :* Une session de 1 jour (7 h).

*La voie de formation :* Formation continue.

*Les modalités d'alternance, le cas échéant :* Sans objet.

*Les modalités pédagogiques :* Formation en présentiel.

*Les contenus principaux de la formation :* Voir au verso.

## Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table,
- Evaluation formative (orale ou écrite) de chaque module sur la base des questions certifiantes.

## Le public ciblé :

- Chefs ou salariés d'entreprises en charge de l'achat et de l'application de traitements phytosanitaires, et réalisation de la prestation de traitement.

## Les prérequis :

- Être titulaire du CIPP « Décideur en entreprise soumise à agrément », échéance du certificat entre 3 et 6 mois.

## Les conditions d'inscription :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

*Tarif :* frais pédagogiques 140 € net de taxes.

## L'information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur,
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

*Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :* être majeur.

## Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

## Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYPERS (03 25 41 64 00 ; [cfa.aube@educagri.fr](mailto:cfa.aube@educagri.fr)).
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterresdelalube.fr/>)

## Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation.

## La personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS coordonnateur - tel 03 25 41 64 00 - [cfppa.st-pouange@educagri.fr](mailto:cfppa.st-pouange@educagri.fr)

*Taux de satisfaction :* 98 %

RS 5655 – certificateur Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Date début certification 01/01/2022

## Les contenus principaux de la formation :

Séquences	Contenus	Méthodes pédagogiques
Réglementation et sécurité environnementale (2 h)	<p>Cadre réglementaire : lois Grenelle 1 et 2 et plan Ecophyto.            Définition des produits phytopharmaceutiques.            Autorisation de mise sur le marché.            Réglementation du transport et du stockage.            Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers.            Réglementation spécifique à l'activité du secteur.            Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.            Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité            Connaissance des dangers des produits            Situations d'exposition aux dangers :            – Types de pollution : diffuse ou ponctuelle ;            – Devenir des produits dans l'environnement après le traitement ;            – Situations de contamination avant, pendant et après le traitement            – Facteurs aggravant les contaminations            – Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.            Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...)            Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports, du stockage, des manipulations, épandages et du traitement des résidus.            Transport des produits sur le chantier</p>	Présentation en salle Echanges entre les participants Analyse de pratiques (observations sur la qualité de l'eau).
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (2 h)	<p>Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.            Dangereux des produits :            – Dangers du produit ; voies de pénétration            – Intoxication aiguë et intoxication chronique            – Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination.            Situations d'exposition aux dangers :            – Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ; contact direct ou indirect            – Facteurs favorisant et aggravant la pénétration ;            Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.            Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.            Principales mesures de prévention.            Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte...            Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.            Principales consignes et réglementation            Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.            Principaux symptômes d'empoisonnement.            Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.            Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément.            Formation des salariés.</p>	Présentation en salle et illustrations par des exemples en lien avec les situations rencontrées par les participants, et collectés auprès de la MSA locale. Présentation d'EPI + mannequin MSA.
Réduction de l'usage Méthodes alternatives (3h)	<p>Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.            Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.            Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).            Systèmes réduisant les risques de bio agression et permettant de limiter l'utilisation des produits            Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement            Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.            Raisonnement des interventions.            Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.).            Evaluation comparative de l'utilisation des produits et techniques alternatives.</p>	Présentation en salle, échanges entre les participants, analyse de pratiques et de résultats d'essais.